

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 05 FEV. 1988

N° 0347 / 15.08.01

FERWAFA

reçu le 05 02 1988  
n° 115188  
A traiter par

Monsieur le Président de l'équipe  
de Football PANTHERES NOIRES  
C/O Armée Rwandaise  
B.P. 498 KIGALI

Objet: Autorisation d'utili-  
ser le stade régional  
de NYAMIRAMBO le 6  
Février 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 3  
Février 1988 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur  
de porter à votre connaissance que le terrain sollicité vous  
est accordé pour Samedi le 6 Février 1988.

Aussi vous demanderais-je de bien  
vouloir verser 10% des recettes brutes réalisées pour la loca-  
tion du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS  
(20.000 FRW) payable à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la  
Fédération Rwandaise  
de Football Amateur  
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.

